

Décision de portée générale concernant l'admission d'un produit phytosanitaire dans la liste des produits phytosanitaires non soumis à autorisation

du 16 décembre 2005

L'Office fédéral de l'agriculture,

vu l'art. 32 de l'ordonnance du 18 mai 2005 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires¹, après avoir examiné si les exigences visées à l'article étaient remplies,

décide:

Les produits phytosanitaires suivants, homologués à l'étranger, sont admis dans la liste des produits phytosanitaires non soumis à autorisation:

1. Caractéristiques du produit (pour tous les produits mentionnés)

Substance(s) active(s): Schwefel 80.0 %

Formulation: WG

2. Produits commerciaux

Amode DF	Numéro d'homologation suisse: F-3711 pays d'origine: France numéro d'homologation étranger: 9900378 distributeur: BASF Agro SAS, 16, chemin du Professeur Depéret, 69160 Tassin-la-Demilune
Atenea DF	Numéro d'homologation suisse: F-3712 pays d'origine: France numéro d'homologation étranger: 2000467 distributeur: BASF Agro SAS, 16, chemin du Professeur Depéret, 69160 Tassin-la-Demilune
Cover DF	Numéro d'homologation suisse: F-3713 pays d'origine: France numéro d'homologation étranger: 9600250 distributeur: BASF Agro SAS, 16, chemin du Professeur Depéret, 69160 Tassin-la-Demilune
Kumulan	Numéro d'homologation suisse: F-3714 pays d'origine: France numéro d'homologation étranger: 9900245 distributeur: BASF Agro SAS, 16, chemin du Professeur Depéret, 69160 Tassin-la-Demilune

¹ RS 916.161

Kumulus jardin	Numéro d'homologation suisse: F-3715 pays d'origine: France numéro d'homologation étranger: 2010410 distributeur: BASF Agro SAS, 16, chemin du Professeur Depéret, 69160 Tassin-la-Demilune
Netzschwefel WG	Numéro d'homologation suisse: D-3711 pays d'origine: Allemagne numéro d'homologation étranger: 042273-67 distributeur: CELAFLOR GmbH, Konrad-Adenauerstr. 30, 55218 Ingelheim
Netz-Schwefelit WG	Numéro d'homologation suisse: D-3712 pays d'origine: Allemagne numéro d'homologation étranger: 042273-60 distributeur: W.Neudorff GmbH KG, an der Mühle 3, Postfach 1209, 31857 Emmerthal
Netz-Schwefelit WG	Numéro d'homologation suisse: A-3709 pays d'origine: Autriche numéro d'homologation étranger: 396-4 distributeur: W.Neudorff GmbH KG, an der Mühle 3, Postfach 1209, 31857 Emmerthal
Soufre BASF HJ	Numéro d'homologation suisse: F-3717 pays d'origine: France numéro d'homologation étranger: 9800221 distributeur: BASF Agro SAS, 16, chemin du Professeur Depéret, 69160 Tassin-la-Demilune
Sufran Jet	Numéro d'homologation suisse: D-3713 pays d'origine: Allemagne numéro d'homologation étranger: 040498-61 distributeur: Urania Agrochem GmbH, Heidenkampsweg 77, Postfach 106220, 20042 Hamburg
Sulfojet DF	Numéro d'homologation suisse: F-3716 pays d'origine: France numéro d'homologation étranger: 9600248 distributeur: BASF Agro SAS, 16, chemin du Professeur Depéret, 69160 Tassin-la-Demilune
Sulfol GD	Numéro d'homologation suisse: F-3718 pays d'origine: France numéro d'homologation étranger: 9600465 distributeur: DU PONT DE NEMOURS (FRANCE) S.A., Dpt. Protection des Cultures, 137, rue de l'Université, 75334 PARIS Cédex 07
Sulforix GD	Numéro d'homologation suisse: F-3719 pays d'origine: France numéro d'homologation étranger: 9600513 distributeur: DU PONT DE NEMOURS (FRANCE) S.A., Dpt. Protection des Cultures, 137, rue de l'Université, 75334 PARIS Cédex 07

Sulfostar	Numéro d'homologation suisse: F-3720 pays d'origine: France numéro d'homologation étranger: 9500480 distributeur: BASF Agro SAS, 16, chemin du Professeur Depéret, 69160 Tassin-la-Demilune
Tender DF	Numéro d'homologation suisse: F-3721 pays d'origine: France numéro d'homologation étranger: 9800324 distributeur: BASF Agro SAS, 16, chemin du Professeur Depéret, 69160 Tassin-la-Demilune
Thiovit Jet	Numéro d'homologation suisse: A-3710 pays d'origine: Autriche numéro d'homologation étranger: 2632 distributeur: Syngenta Agro GmbH, Anton-Baumgartner-Strasse 125, A-1230 Wien
Trilog	Numéro d'homologation suisse: F-3722 pays d'origine: France numéro d'homologation étranger: 2000468 distributeur: BASF Agro SAS, 16, chemin du Professeur Depéret, 69160 Tassin-la-Demilune

Applications autorisées:

Domaine d'application	Maladie/effets	Mode d'application	(*)
Culture des baies			
fraise	oïdium du fraisier	concentration: 0.2–0.4 %	1
ronces	ériophyide des ronces	concentration: 1 % application: après le débourrement (longueur des pousses 10–15 cm)	2
ronces	ériophyide des ronces	concentration: 2 % application: pulvérisation au débourrement	
Arboriculture			
fruits à noyaux	maladie criblée des Prunus effet secondaire: ériophyides libres	concentration: 0.75 % application: avant la floraison	3
fruits à noyaux	maladie criblée des Prunus effet secondaire: ériophyides libres	concentration: 0.3–0.5 % délai d'attente: 3 semaines application: après la floraison	3
fruits à pépins	oïdium du pommier/du poirier effet partiel: tavelure des arbres fruitiers à pépins effet secondaire: ériophyides libres	concentration: 0.75 % application: au débourrement	
fruits à pépins	oïdium du pommier/du poirier effet partiel: tavelure des arbres fruitiers à pépins effet secondaire: ériophyides libres	concentration: 0.5–0.75% application: avant la floraison	4

Domaine d'application	Maladie/effets	Mode d'application	(*)
fruits à pépins	oïdium du pommier/du poirier effet partiel: tavelure des arbres fruitiers à pépins effet secondaire: ériophyides libres	concentration: 0.3–0.5 % application: après la floraison	
pêcher/nectarine	oïdium du pêcher, tavelure noire du pêcher	concentration: 0.3–0.5 % délai d'attente: 3 semaines application: après la floraison	
poirier	phytopte du poirier	concentration: 2 % dosage: 32 kg/ha application: après la récolte	
Viticulture			
toutes les cultures	oïdium de la vigne	concentration: 0.1–0.2 % délai d'attente: 3 semaines application: jusqu'à mi-août au plus tard	5
toutes les cultures	oïdium de la vigne	concentration: 0.3–0.4 % délai d'attente: 3 semaines application: jusqu'à mi-août au plus tard	5,6
toutes les cultures	acariose de la vigne, érisose de la vigne	concentration: 2 % application: pulvérisation au débourrement	
Culture maraîchère			
cucurbitacées	oïdium des cucurbitacées	concentration: 0.1–0.2 % délai d'attente: 3 jours	
Culture ornementale			
laurier-cerise	maladie criblée des Prunus	concentration: 0.1–0.2 % dosage: 1–2 g/l d'eau	
toutes les cultures	oïdium	concentration: 0.1–0.2 % dosage: 1–2 g/l d'eau	

(*) Restrictions et remarques:

- 1 = Pas d'utilisation entre la floraison et la récolte.
- 2 = Traiter une deuxième fois en cas de forte attaque.
- 3 = Les abricots ne supportent pas bien le soufre, ne pas traiter.
- 4 = Traitements post-floraux uniquement sur les variétés supportant le soufre.
- 5 = Convient également au traitement par voie aérienne.
- 6 = Dans des expositions à attaque forte.

Stockage et élimination

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Les récipients vides doivent être nettoyés avec soin et être confiés à la voirie pour leur élimination. Les restes de substances doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Sont réservées les prescriptions de la législation sur les toxiques et sur la protection de l'environnement.

Droit de la concurrence et droit de la propriété intellectuelle

La présente décision de portée générale n'influe pas sur les règles du droit de la concurrence et du droit de la propriété intellectuelle.

Voies de droit

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de la Commission de recours en matière de produits chimiques, Effingerstrasse 39, 3003 Berne, dans un délai de 30 jours à compter de sa notification. Le mémoire de recours, à présenter en deux exemplaires, indique les conclusions, motifs et moyens de preuve et porte la signature du recourant ou de son représentant; y seront jointes la décision attaquée et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.

16 décembre 2005

Office fédéral de l'agriculture:

Le directeur, Manfred Bötsch